

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Rapport

Étude des pétitions concernant l'instauration et l'application
d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

Procès-verbal de la séance du 22 mars 2018

et

Observations, conclusions et recommandations

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 22 MARS 2018.....	1
AUDITIONS	2

ANNEXES

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- II. Procès-verbaux des séances de travail du 20 février, des 22 et 29 mars et du 10 avril 2018
- III. Observations, conclusions et recommandations

Séance du jeudi 22 mars 2018

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude des pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme (Décision de la Commission le 20 février 2018)

Membres présents :

- M. Merlini (La Prairie), président

- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Girard (Trois-Rivières)
- M^{me} Lamarre (Taillon)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Paradis (Lévis)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)

Témoins (par ordre d'intervention) :

P^r Christian Perronne, chef, Département de maladies infectieuses et tropicales, Hôpital universitaire Raymond Poincaré, France

Association québécoise de la maladie de Lyme :

- M^{me} Marguerite Glazer, présidente
- P^r Christian Perronne, chef, Département de maladies infectieuses et tropicales, Hôpital universitaire Raymond Poincaré, France
- D^r Ralph Hawkins, docteur en médecine interne générale, professeur agrégé de clinique et responsable, Département de médecine interne générale, Calgary South Health Campus
- D^{re} Vett Lloyd, professeure de biologie, Mount Allison University, chercheuse principale, Mount Allison University Lyme Research Network, et responsable, Lloyd Tick Lab

Institut national de santé publique du Québec :

- D^{re} Patricia Hudson, directrice scientifique, Direction des risques biologiques et de la santé au travail

D^r Jean Longtin, médecin microbiologiste et directeur médical, Laboratoire de santé publique du Québec

D^{re} Alejandra Irace-Cima, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive

Directeur national de santé publique :

D^r Horacio Arruda, directeur national de santé publique

D^{re} Louise Valiquette, coordonnatrice médicale, Direction générale de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux

D^r Jean Longtin, médecin microbiologiste et directeur médical, Laboratoire de santé publique du Québec

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 01, M. Merlini (La Prairie) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

AUDITIONS

La Commission entend le P^r Perronne.

À 12 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend l'Association québécoise de la maladie de Lyme.

À 16 h 07, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Institut national de santé publique du Québec.

À 17 h 01, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Directeur national de la santé publique.

À 17 h 54, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 27 mars 2018, à 9 h 30, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marie-Astrid Ospina

Richard Merlini

MAO/sed

Québec, le 22 mars 2018

ANNEXE I

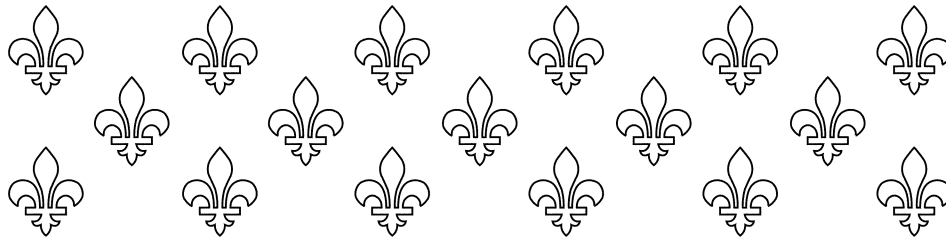
Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Association québécoise de la maladie de Lyme	001M
Directeur national de la santé publique	003M
Institut national de santé publique du Québec	002M
Perronne, Christian	

ANNEXE II

**Procès-verbaux des séances de travail du 20 février, des 22 et 29 mars
et du 10 avril 2018**



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 20 février 2018

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 3973-20180206 concernant la couverture des soins et des traitements liés à l'amélogénèse imparfaite par la Régie de l'assurance maladie du Québec, n^{os} 4028-20180207 et 4029-20180207 concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme, n° 4034-20180207 concernant le programme québécois de procréation assistée et n^{os} 4042-20180208 et 4045-20180208 concernant le financement du Spinraza pour tous les patients atteints d'amyotrophie spinale

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 20 février 2018

Objet : Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n° 3973-20180206 concernant la couverture des soins et des traitements liés à l'amélogénèse imparfaite par la Régie de l'assurance maladie du Québec, n°s 4028-20180207 et 4029-20180207 concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme, n° 4034-20180207 concernant le programme québécois de procréation assistée et n°s 4042-20180208 et 4045-20180208 concernant le financement du Spinraza pour tous les patients atteints d'amyotrophie spinale

Membres présents :

- M. Merlini (La Prairie), président
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Girard (Trois-Rivières)
- M^{me} Lamarre (Taillon)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Paradis (Lévis)
- M. Simard (Dubuc)
- M. St-Denis (Argenteuil)
- M. Turcotte (Saint-Jean)

Autre députée présente :

- M^{me} Maltais (Taschereau)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Laurie Comtois, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
 - M. Marc Duperron, chercheur, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec
 - M. Mathieu Lavigne, chercheur, Service de recherche, Parti Québécois
-

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 10, M. Merlini (La Prairie) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et MM. Duperron et Lavigne d'assister à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M^{me} Maltais (Taschereau) de participer à la séance de travail.

1. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n^o 3973-20180206 concernant la couverture des soins et des traitements liés à l'amélogénèse imparfaite par la Régie de l'assurance maladie du Québec

M^{me} Lamarre (Taillon) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n^o 3973-20180206 concernant la couverture des soins et des traitements liés à l'amélogénèse imparfaite par la Régie de l'assurance maladie du Québec et qu'elle entende tous les groupes et citoyens qu'elle jugera pertinents.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M^{me} Lamarre (Taillon), M^{me} le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Lamarre (Taillon), M. Pagé (Labelle), M. Paradis (Lévis) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 4.

Contre : M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Girard (Trois-Rivières), M. Simard (Dubuc) et M. St-Denis (Argenteuil) - 4.

Abstention : M. Merlini (La Prairie) - 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 4028-20180207 et 4029-20180207 concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

M. Pagé (Labelle) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions n^{os} 4028-20180207 et 4029-20180207 concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme et qu'elle entende notamment :

- l'Association québécoise de la maladie de Lyme;
- le Collège des médecins du Québec;
- les Directeurs régionaux de santé publique du Québec;
- et l'Institut national de santé publique du Québec.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Pagé (Labelle) retire la motion.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) propose la motion suivante :

QU'en vertu des articles 64.3 et 64.4 du Règlement, la Commission de la santé et des services sociaux se saisisse des pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme (nos 4028-20180207 et 4029-20180207).

QU'à cette fin, en vertu de l'article 64.6 du Règlement, elle entende notamment l'Association québécoise de la maladie de Lyme, le Directeur national de la santé publique ainsi que le Collège des médecins.

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque intervenant soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées ainsi : 25 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour l'opposition officielle et 10 minutes pour le deuxième groupe d'opposition.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu de confier l'organisation des travaux au comité directeur.

3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n^o 4034-20180207 concernant le programme québécois de procréation assistée

M. Paradis (Lévis) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse de la pétition n^o 4034-20180207 concernant le programme québécois de procréation assistée.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Paradis (Lévis), Mme la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Lamarre (Taillon), M. Pagé (Labelle), M. Paradis (Lévis) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 4.

Contre : M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Girard (Trois-Rivières), M. Simard (Dubuc) et M. St-Denis (Argenteuil) - 4.

Abstention : M. Merlini (La Prairie) - 1.

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

4. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 4042-20180208 et 4045-20180208 concernant le financement du Spinraza pour tous les patients atteints d'amyotrophie spinale

M. Turcotte (Saint-Jean) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la santé et des services sociaux, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions n^{os} 4042-20180208 et 4045-20180208 concernant le financement du Spinraza pour tous les patients atteints d'amyotrophie spinale et qu'elle entende tous les groupes et citoyens qu'elle jugera pertinents.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Turcotte (Saint-Jean), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : Mme Lamarre (Taillon), M. Pagé (Labelle), M. Paradis (Lévis) et M. Turcotte (Saint-Jean) - 4.

Contre : M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), M. Girard (Trois-Rivières), M. Simard (Dubuc) et M. St-Denis (Argenteuil) - 4.

Abstention : M. Merlini (La Prairie)

La motion est rejetée, n'ayant pas obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

À 19 h 02, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30 où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

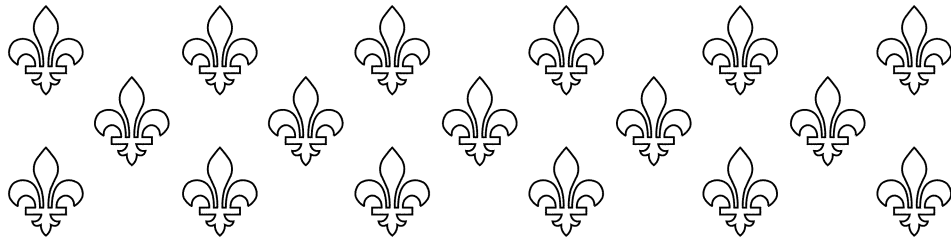
Original signé par

Original signé par

Marie-Astrid Ospina

Richard Merlini

MAO/sed
Québec, le 20 février 2018



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 22 mars 2018

Préparer les consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude des pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 22 mars 2018

Objet : Préparer les consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude des pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

Membres présents :

- M. Merlini (La Prairie), président
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Girard (Trois-Rivières)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Paradis (Lévis)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Laurie Comtois, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
- M^{me} Mélissa Huot-Gallien, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M. Marc Duperron, recherchiste, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M. Jules Racine St-Jacques, recherchiste, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 25, M. Merlini (La Prairie) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Comtois et Huot-Gallien, ainsi qu'à M. Duperron d'assister à la séance de travail.

M. le président invite M. Racine-St-Jacques à présenter une note d'information sur le sujet du mandat.

Une discussion s'engage.

Il est convenu que le temps de parole qui n'aura pas été utilisé par les députés de l'opposition officielle et du deuxième groupe opposition sera attribué au député de Mercier lors de chacune des auditions.

À 11 h 52, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 12 heures, où elle poursuivra son mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

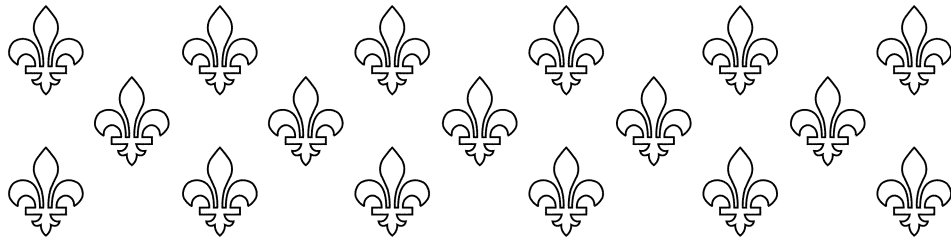
Original signé par

Original signé par

Marie-Astrid Ospina

Richard Merlini

MAO/sed
Québec, le 22 mars 2018



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 29 mars 2018

Statuer sur les observations, conclusions et recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude des pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 29 mars 2018

Objet : Statuer sur les observations, conclusions et recommandations de la Commission à la suite des consultations particulières et auditions publiques dans le cadre de l'étude des pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

Membres présents :

- M. Merlini (La Prairie), président
- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Girard (Trois-Rivières)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Paradis (Lévis)
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Simard (Dubuc)

Autre député présent :

- M. Khadir (Mercier)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Laurie Comtois, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
- M. Marc Duperron, chercheur, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M. Mathieu Lavigne, chercheur, Service de recherche, Parti Québécois
- M. Jules Racine St-Jacques, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement.

À 8 h 02, M. Merlini (La Prairie) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et MM. Duperron et Lavigne d'assister à la séance de travail.

M. le président décrit les objectifs de la séance de travail qui sont de statuer sur le contenu du rapport à déposer dans le cadre du mandat d'étude des pétitions.

M. Racine St-Jacques résume le projet de rapport dont il a débuté la rédaction.

Une discussion s'engage.

Les membres énumèrent des pistes de recommandations qui pourraient être incluses dans le rapport.

Il est convenu que M. Racine St-Jacques prépare un projet de rapport final qui contiendrait des recommandations inspirées des commentaires des membres.

Il est convenu que ce projet de rapport sera soumis pour approbation aux membres par courriel et qu'une nouvelle séance de travail sera convoquée au besoin.

À 8 h 35, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

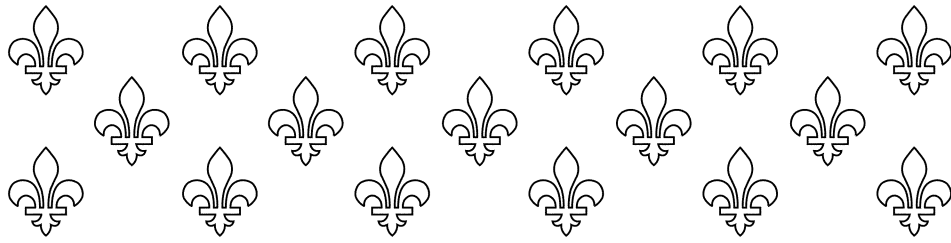
Original signé par

Marie-Astrid Ospina

Richard Merlini

MAO/sed

Québec, le 29 mars 2018



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 10 avril 2018

Approuver le rapport de la Commission à la suite de l'étude de pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 10 avril 2018

Objet : Approuver le rapport de la Commission à la suite de l'étude de pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

Membres présents :

M. Merlini (La Prairie), président

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)

M. Girard (Trois-Rivières)

M^{me} Lamarre (Taillon)

M. Pagé (Labelle)

M. Paradis (Lévis)

M. Simard (Dubuc)

M^{me} Vallières (Richmond)

Autre député présent :

M. Khadir (Mercier)

Autres personnes présentes :

M^{me} Laurie Comtois, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle

M. Marc Duperron, chercheur, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec

M. Mathieu Lavigne, chercheur, Service de recherche, Parti Québécois

M. Jules Racine St-Jacques, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 9 h 15, M. Merlini (La Prairie) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Comtois et MM. Duperron et Lavigne d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle que le projet de rapport a été envoyé aux membres par courriel. Il contient quatre propositions de recommandations élaborées par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Une discussion s'engage sur les propositions de recommandations.

Après discussion, les membres adoptent la première recommandation suivante :

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux mette sur pied, d'ici l'été 2018, une campagne de sensibilisation publique sur la maladie de Lyme, ses causes, ses symptômes et les moyens de la prévenir. Que la campagne cible particulièrement les populations à risque et que le Ministère fournisse un rapport sur la stratégie de communication déployée à la Commission de la santé et des services sociaux au plus tard le 31 décembre 2018.

M. Khadir (Mercier) propose la deuxième recommandation suivante :

« Que le ministère de la Santé et des Services sociaux, en partenariat avec l'Institut national de santé publique, entreprenne, dans les meilleurs délais, une campagne sur la formation des professionnels de la santé sur les formes de la maladie de Lyme, son diagnostic et son traitement. Qu'au 31 mars des trois prochaines années, l'Institut fasse rapport à la Commission de la santé et des services sociaux sur l'évolution du nombre de professionnels de la santé ayant suivi sa formation. »

Après discussion, la motion est rejetée.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La discussion se poursuit.

Il est convenu que les membres se réunissent ultérieurement en séance de travail pour poursuivre ce mandat.

À 10 heures, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de poursuivre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

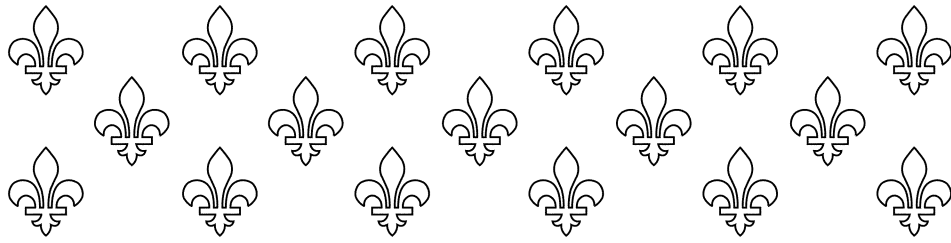
Original signé par

Marie-Astrid Ospina

Richard Merlini

MAO/sed

Québec, le 10 avril 2018



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la santé et des services sociaux

Procès-verbal

de la séance de travail du 10 avril 2018

Approuver le rapport de la Commission à la suite de l'étude de pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 10 avril 2018

Objet : Approuver le rapport de la Commission à la suite de l'étude de pétitions concernant l'instauration et l'application d'un plan d'action relatif à la maladie de Lyme

Membres présents :

- M. Merlini (La Prairie), président

- M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine)
- M. Girard (Trois-Rivières)
- M. Pagé (Labelle)
- M. Paradis (Lévis)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. Simard (Dubuc)
- M. St-Denis (Argenteuil)

Autre député présent :

- M. Khadir (Mercier)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Laurie Comtois, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
- M^{me} Marie Daoust-Gauthier, chercheuse, Service de recherche, Parti québécois
- M. Marc Duperron, chercheur, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M. Jules Racine St-Jacques, agent de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 05, M. Merlini (La Prairie) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Comtois et Daoust-Gauthier et M. Duperron d'assister à la séance de travail.

M. le président rappelle qu'une première recommandation a été adoptée ce matin et que le but de la séance est de statuer sur les autres recommandations du rapport et d'adopter ce dernier.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) propose la deuxième recommandation suivante :

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux, en partenariat avec l'Institut national de santé publique et les ordres professionnels, bonifie, dans les meilleurs délais, le programme de formation des professionnels de la santé sur les formes de la maladie de Lyme, son diagnostic et son traitement.

Après discussion, la recommandation est adoptée.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) propose la troisième recommandation suivante :

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux informe, annuellement, pour les trois prochaines années, la Commission de la santé et des services sociaux et l'Association québécoise de la maladie de Lyme des démarches et des actions qui seront prises suite aux différentes conclusions et recommandations de la Commission, incluant le volet recherche, selon les modalités prévues par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

Après discussion, la recommandation est adoptée.

M. Pagé (Labelle) propose la quatrième recommandation suivante :

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux, en partenariat avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux et le Collège des médecins, étudie la possibilité de permettre plus de flexibilité dans les traitements employés et, dans certains cas, de permettre de donner ces traitements pour une plus longue période pour les personnes atteintes de la forme chronique de la maladie de Lyme. Que le Ministère rende compte des démarches entreprises à la Commission de la santé et des services sociaux avant le 31 mars 2019.

Une discussion s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Pagé (Labelle) retire sa proposition de recommandation.

Après discussion, il est convenu de modifier la troisième recommandation adoptée précédemment comme suit :

Que le ministère de la Santé et des Services sociaux informe, annuellement, pour les trois prochaines années, la Commission de la santé et des services sociaux et l'Association québécoise de la maladie de Lyme des démarches et des actions qui seront prises suite aux différentes conclusions et recommandations de la Commission, incluant les nouvelles modalités de traitement de la forme chronique de la maladie et le volet recherche, selon les normes prévues par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

Il est convenu de modifier la troisième phrase du deuxième paragraphe de la section *Conclusions et recommandations* en ajoutant les termes « d'accroître la recherche » à la suite des termes « En conséquence, ils insistent sur l'importance ».

Le projet de rapport, modifié, est adopté.

À 19 h 29, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de poursuivre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Marie-Astrid Ospina

Richard Merlini

MAO/sed

Québec, le 10 avril 2018

ANNEXE III

Observations, conclusions et recommandations